

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20260310-d-2026-09-AU
Date de télétransmission : 12/03/2026
Date de réception préfecture : 12/03/2026

Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : SMSO - CONTRAT DE LOCATION D'UN BATEAU POUR LE BAC TRAVERSIER SUR LA SEINE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Vu la délibération n° 2020-48 du 24 septembre 2020 et la convention passée avec le SMSO concernant la mise à disposition d'un bateau pour le bac traversier,
Vu la délibération n° 2023-55 du 28 septembre 2023 et la convention passée avec le SIAAP pour une durée de cinq ans concernant le service de passeurs assurée par la Ville,
Considérant la nécessité d'assurer l'exploitation du bac traversier communal ;
Considérant la proposition de contrat de location du bateau « AGRION » ;

DECIDE

DE SIGNER avec le Syndicat Mixte Seine et Oise (SMSO) dont le siège social se situe 2, place André Mignot à Versailles 78012 un contrat de location portant sur le bateau AGRION pour la période allant du 1er avril 2026 au 1er novembre 2026. Le montant de la location est fixé à 1 500 € TTC pour la durée totale du contrat, payable en totalité à la signature.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 10 mars 2026

Le Maire,

Philippe AUDEBERT



Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20260310-d-2026-09-AU
Date de télétransmission : 12/03/2026
Date de réception préfecture : 12/03/2026